

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de madame Nicole BLOUZAT, maire.
Etaient présents : mesdames BLOUZAT N, REES A, POINTEAU R, et, messieurs ROQUES G, THILLOU G et LELLOUCHE S
Absents excusés : POUPART Josette et LEMARNE Frédéric
Pouvoirs : de POUPART à BLOUZAT et LEMARNE à THILLOU

A été nommé secrétaire de séance : Olivier CHUPEAU

Ordre du jour :

- Vote des comptes administratifs de la Commune et du Service de l'Eau 2017
- Vote des taxes locales.
- Vote des subventions.
- Vote des budgets prévisionnels de la Commune et du Service de l'Eau 2018
- Questions et affaires diverses

Le Conseil Municipal,

Le compte rendu de la séance du 19 février 2018 n'ayant soulevé aucune observation est adopté à l'unanimité.

VOTE le compte administratif 2017 de la commune. présenté par Nicole BLOUZAT, maire, comme suit :

- FONCTIONNEMENT :

Recettes	:	222.065,64 €
Dépenses	:	222.377,40 €
Solde 2017	:	- 311,76€
Report N-1	:	+ 92.519,67 €

Résultat de fonctionnement 2017 de : + **92.207,91 €**

- INVESTISSEMENT :

Recettes	:	50.711,36 €
Dépenses	:	54.481,04 €
Solde 2017	:	- 3.769,68 €
Report N-1	:	- 14.160,68 €

Résultat d'investissement 2017 de - **17.930,36 € + dépense reportée**
du P.LU. de 5.000 € soit un total de 22.930,36 €

Le résultat global de l'exercice 2017 fait ressortir un résultat global de clôture de 69.277,55 €.

Le Conseil municipal AFFECTE les résultats de l'exercice 2017 comme suit :

- Compte 1068 (excédent de fonctionnement)	22.930,36 €
- Compte 001 (solde d'exécution N-1) :	22.930,36 €
- Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) :	69.277,55 €

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

Ensuite, le Conseil municipal VOTE les 3 taxes locales, à savoir :

Après débat et vote des conseillers municipaux, il est décidé de voter les taux suivants :

Les nouveaux taux sont les suivants :

	<u>2017</u>	<u>2018</u>
- Taxe d'habitation :	12,12 %	12,36 %
- Taxe foncière sur le bâti :	8,33 %	8,51 %
- Taxe foncière sur le non bâti :	34,66 %	34,84 %

Soit un coefficient de variation proportionnelle de 1,015728

Pour un produit brut attendu de 68.137 € dont 3.918 € d'allocations compensatrices versées par l'Etat pour compenser les exonérations consenties sur les taxes locales.

VOTE DES SUBVENTIONS 2018 :

Le conseil municipal vote les subventions 2018 comme suit :

Article 6574

ADMR GATINAIS	50	
AMIS ECOLE DE BOUGLIGNY	140	
ASS. PARALYSES DE FRANCE	35	
CLIC soutien hôpital Nemours	50	
Club Liens du Loing	200	
Coopérative scolaire La Madeleine	150	
Croix Rouge Française	100	
ADSB M. VIRATELLE	50	
F.N.A.T.H.	40	

Section Jeunes Sapeurs Pompiers	100	
Coopérative scolaire école Aufferville (sortie des CM2)	180	
Pupilles Sapeurs Pompiers	50	
Récréation	200	
U.S.N.S.P. Sport Adapté	50	
Secours Catholique	100	
Secours populaire	100	
Société de Chasse la Madeleine	35	
TOTAL	1.630 €	

Puis le Conseil municipal VOTE le budget primitif de la commune 2018 comme suit :

- Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes à :
284.429,55 €
- Section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à
47.264,36 €
Dont 5.000 € de report de la dépense concernant l'élaboration du PLU.

Le Conseil d'administration VOTE le compte administratif 2017 du service de l'eau,
comme suit :

- EXPLOITATION :

Recettes : 21.951,35 €
Dépenses : 11.118,36 €

Il ressort du résultat de clôture d'exploitation 2017 **un résultat positif de 17.127,39 €** y compris l'excédent N-1 de 6.294,40 €

- INVESTISSEMENT :

Recettes : 11.118,36 €
Dépenses : 1.866,35 €

Il ressort du résultat de clôture d'investissement **un résultat positif de 92.922,79 €** y compris l'excédent N-1 de 83.670,78 €

Le Conseil AFFECTE les résultats de l'exercice 2017 comme suit :

- Compte 002 (excédent d'exploitation) : 17.127,39 €
- Compte 002 (excédent d'investissement) : 92.922,79 €

Le Conseil d'administration du service de l'eau déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

Le Conseil d'administration VOTE le budget primitif 2017 du service de l'eau comme suit :

Section d'exploitation :
Equilibrée en dépenses et recettes à : 33.994,39 €

Section d'investissement :
Equilibrée en dépenses et recettes à : 104.041,79 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 50

Pour copie conforme.

Fait en mairie, le 09/04/2018